

Conditions générales de commande et d'utilisation de photographies déjà existantes, archive du photographe, pour une **utilisation sur internet**.

Généralités

1. Le but des présentes conditions générales est de régler les relations commerciales entre le photographe et l'éditeur ou son représentant (ci-après : **fournisseur de contenu**) lors d'une commande d'une ou plusieurs photographies pour une utilisation sur un site internet. Elles font partie intégrante de l'accord passé entre eux et s'appliquent à titre supplétif, à défaut de disposition contraire prévue par écrit.
2. Les termes « **photographe** » et « **auteur** » sont utilisés ci-après de manière neutre pour qualifier les personnes des deux sexes. Le terme « **fournisseur de contenu** » fait référence aux éditeurs qui proposent des publications sous forme numérique notamment au moyen d'un site internet ou à travers les réseaux sociaux.
3. Le terme « **photographies** » regroupe les photographies, les diapositives et toute autre forme d'image physique conservée sous forme numérique par le photographe.
4. Le terme « CCT » fait référence à la version en vigueur au jour de l'accord entre le photographe et l'éditeur de la convention collective de travail du 23 décembre 1994, révisée le 1. Janvier 2014, conclue entre **impressum** et MEDIAS SUISES.
5. En cas de collaboration entre un photographe membre d'impressum et un fournisseur de contenu membre de MEDIAS SUISES, les présentes conditions générales s'appliquent en complément aux dispositions de la CCT et de ses annexes, et notamment aux articles 28ss CCT. Dans les situations de collaboration régulière assimilable au contrat de travail entre un photographe et un fournisseur de contenu non-membre de MEDIAS SUISES, les présentes conditions générales n'ont pas d'incidence sur les obligations du fournisseur de contenu en tant qu'employeur.

Droits d'auteur

6. Le fournisseur de contenu ne peut utiliser les photographies que dans le but préalablement défini avec le photographe. A l'exception de l'utilisation des photographies accordée au fournisseur de contenu, tous les droits liés aux photographies demeurent au surplus acquis au photographe.
7. En principe, le fournisseur de contenu ne peut utiliser les photographies que pour une seule et unique parution.
- 7b. Les présents rabais sont applicables en cas de commande de plusieurs photographies ou d'utilisations multiples autorisées par le photographe :
 - A. En cas de commande de plusieurs photographies, les présents rabais s'appliquent
 - *5 photographies : - 10% du tarif de base
 - *10 photographies : - 20% du tarif de base
 - *25 photographies : - 30% du tarif de base
 - B. En cas d'utilisation d'une photographie dans plusieurs médias d'un même groupe de presse suite à une commande unique :
 - *2 supports média : - 10% du tarif de base
 - *3 supports média : - 20% du tarif de base
 - *4 et plus supports média : - 30% du tarif de base
8. Une utilisation plus étendue doit faire l'objet d'un accord préalable écrit pouvant porter sur une rémunération supplémentaire.
9. Toute mise à disposition des photographies à des tiers sans accord préalable écrit du photographe est interdite.
10. Toute utilisation des photographies excédant les limites convenues entre le photographe et le fournisseur de contenu entraînera la responsabilité de ce dernier. Une indemnité supplémentaire équivalente à 150% du tarif de base sera due au photographe.
11. Les originaux, y compris les fichiers numériques, demeurent la propriété du photographe.
12. Lors de la publication, les photographies doivent clairement comporter le nom utilisé par le photographe et éventuellement celui de son agence, selon les usages de la profession. L'omission de cette mention obligera le fournisseur de contenu à payer au photographe, une indemnité équivalente à 50% de ce tarif.
13. Ceci reste valable en cas de publication sur les réseaux sociaux, notamment dans le cadre de teaser d'article et de partage.

14. Toute modification d'une photographie (photomontage) est strictement interdite sans l'accord de l'auteur. Cette interdiction ne concerne pas les simples modifications indispensables à la publication (recadrage)

15. Une utilisation d'une photographie qui en changerait le sens ou ferait du tort au photographe, notamment sous l'angle de l'éthique professionnelle, est strictement interdite.

Droit à l'image/responsabilité

16. Le photographe n'assume aucune responsabilité pour les prétentions que des tiers pourraient faire valoir par suite de la publication des photographies. En cas de réclamations contre le photographe, de la part de tiers, en raison de la publication d'une photographie, le fournisseur de contenu prend à sa charge les frais judiciaires, dépens et autres créances en dommages-intérêts dans le cadre du litige.

Utilisation des photographies par le photographe

17. Le fournisseur de contenu doit indiquer le lien du site internet où les photographies sont reproduites et l'auteur doit pouvoir y accéder gratuitement ou se faire délivrer une copie de l'article en question.

18. Le photographe conserve le droit de publier les photographies, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, et de le rendre accessible à des tiers, d'octroyer à des tiers une licence, exclusive ou non, portant sur l'utilisation des photographies ou de remettre à des tiers des exemplaires de celles-ci.

Mode de paiement et frais

19. Toute commande de photographies est à payer dans les trente jours dès l'utilisation ou à l'échéance de la facture adressée par le photographe au fournisseur de contenu. Il en va de même des frais qui s'y rapportent.

20. Pour toute photographie commandée et non utilisée provenant de la documentation du photographe, celui-ci peut facturer des frais de recherche et/ou de traitement ou d'editing. Ces frais sont facturés à CHF 80.- de l'heure au minimum et font l'objet d'un décompte par le photographe dans sa facture.

For et droit applicable

21. Le lieu d'exécution du contrat et le for judiciaire sont au domicile du photographe ou au siège de sa société.

22. Le droit suisse est applicable au contrat conclu entre le photographe et le fournisseur de contenu, ainsi qu'aux présentes conditions générales.

23. Tout litige pouvant survenir entre les parties, y compris lorsqu'il y a eu réalisation et/ou utilisation du travail photographique à l'étranger, est aussi soumis au droit suisse.